



# Compte rendu

## Ordre du Jour :

1. Vie associative : cooptation de Boris
2. 4L Trophy 2015 : projet d'un équipage en BTS
3. Regroupement et/ou fusion des amicales de La Baronnerie, de Jeanne d'Arc et création de l'amicale de Saint Aubin La Salle
  - 3.1. Accueil du Bureau Des Etudiants (BDE)
  - 3.2. Point sur la réunion de 17H00 avec M. Leme et D. De Silans
  - 3.3. Création de SALSAE ?
4. Point sur les cotisations avec Fabien
5. Quelques bulles et de quoi grignoter au cours de la réunion

## Compte rendu

### 1. Vie associative :

Le Président propose au bureau de coopter Boris Proutzakoff au poste de secrétaire, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

⇒ **La proposition est acceptée par le bureau à l'unanimité avec effet immédiat.**

### 2. 4L Trophy 2015 :

Timothé Gillardo et Valentin Gaudin-Breché sont tous les deux en 1<sup>ère</sup> année de BTS électro-tech. Ils nous présentent leur projet de participation au [4L Trophy 2015](#) sous le nom de [4 L DIABLO, équipage 1466](#).

Le 4L Trophy est un Raid étudiant consistant à se rendre à Marrakech à bord de 4L Renault. Tous les types de 4L commercialisées peuvent participer, à l'exception des modèles de type Rodéo. Chaque équipage doit s'acquitter de frais d'inscription et fournir son véhicule ainsi que l'équipement minimum obligatoire. Il doit également récolter et transporter du matériel scolaire et des vêtements de sport destinés aux écoles supportées par le 4 L Trophy.

Sur un budget initial de 8500€ il ne reste plus à Timothé et Vincent que 1000 € à trouver. Ils ont trouvé un véhicule à un prix très abordable et un professionnel se charge de leur remettre en état à prix coutant. Ils ont financé le reste par le biais du sponsoring et la vente de T-shirts et de Chèche à l'effigie de leur équipage.

Pendant le Raid, chaque équipage établit son parcours en fonction des points de contrôles obligatoires. Les GPS ne sont pas de mise. Le but n'est pas tant de gagner, mais surtout d'arriver et de faire preuve de solidarité.

L'énergie de Timothé et Valentin est telle que 3 équipages seraient envisagés pour 2016... sous réserve de l'accord des enseignants.

⇒ **Le bureau à décider d'allouer une subvention de 300€ à la 4L DIABLO.**

### Présents :

Jean-Luc Marteau  
Daniel Clément  
Fabien Fouchard  
Frère Charles  
Boris Proutzakoff

### Invités(4L Trophy)

Timothée Gillardo  
Valentin Gaudin-Breché

### Excusés :

Bureau des élèves

### Prochaine réunion

ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE  
Vendredi 6 février 2015

### 3. Regroupement et/ou fusion des amicales de La Baronnerie, de Jeanne d'Arc et de Saint Aubin La Salle

3.1. Les membres du Bureau Des Elèvesn'ont pas pu se rendre disponibles du fait d'une surcharge de travail.

3.2. Point sur la réunion de 17H00 avec M. Leme et D. De Silans

Une rencontre a eu lieu ce jour à 17h00 avec Madame de Silan (Présidente de l'Association Amicale des Ancien Elèves de l'Institution Jeanne D'Arc), Monsieur Leme (Directeur du Lycée), Monsieur Bahain (Directeur du collège). L'AAEB était représentée par Jean Luc Marteau (Président) et Boris Proutzakoff (membre actif).

Cette rencontre est à l'initiative par monsieur Leme et a pour but de clarifier la différence de point de vue et d'avancement entre les anciens de Jeanne d'Arc et l'AAEB.

#### **Préambule :**

Monsieur Lemme et Monsieur Bahain souhaitent voir les 2 associations d'ancien fusionner afin d'être cohérent avec la fusion des deux écoles. Effet, toutes les structures ont effectivement fusionnés à l'exception des amicales d'anciens. Ils s'étonnent donc de l'apparente réticence de l'AAEB à valider cette fusion.

Il précise que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, et suite à une décision conjointe de la direction diocésaine et de la tutelle Lassalienne, « Saint Aubin La Salle est sous tutelle Lassalienne, dans le territoire du diocèse ». Le Chef d'établissement est nommé par la tutelle avec l'accord de la Direction Diocésaine. Le fonctionnement de la structure se fait dans un « esprit collaboratif ».

Pour l'AAEB, Boris rappelle que les amicales sont des associations indépendantes n'ayant aucun lien hiérarchique avec la direction des écoles. A ce titre elles peuvent prendre leurs décisions de manière indépendante et souveraine. Que les associations sont des personnes morales dont l'activité est régie par leurs statuts. Hors un certain nombre de désordre juridique ont été constatés de part et d'autre.

Madame de Silan rappelle que pour ce qui concerne l'amicale de Jeanne d'Arc, la dissolution et la fusion avec l'AAEB ont été prononcés en AG le 13 novembre et qu'elle n'est plus en mesure de refaire une AG exceptionnelle pour Jeanne d'Arc

Enfin, l'AAEB confirme son attachement à l'établissement et sa volonté d'accompagner Saint Aubin La Salle dans son développement, tout en préservant l'intérêt propre des anciens de Jeanne d'Arc et de la Baronnerie à se reconnaître en tant que tel ; par exemple en conservant les noms des deux anciens établissements dans le titre de la nouvelle amicale

#### **Constat :**

- ⇒ une réunion a eu lieu le 13 novembre 2014 regroupant les différents protagonistes. L'amicale de Jeanne d'Arc a produit un compte rendu de cette assemblée générale extraordinaire dans lequel est prise la décision de fusionner l'amicale de Jeanne d'Arc avec l'AAEB. L'AAEB absorbant l'amicale de Jeanne d'Arc une nouvelle association nommée SALSAE.
- ⇒ Les statuts de l'AAEB ne permettent pas à son bureau de fusionner ou dissoudre l'association, ni même de s'engager dans une action qui n'est pas conforme aux buts de l'association tels qu'exprimés dans les statuts :

**« Article 1. :** *Il est fondé entre les Anciens Élèves de l'École Technique de la Baronnerie de St-Sylvain d'Anjou, une association amicale constituée suivant les dispositions des articles 2, 5 et 6 de la loi du 1er Juillet 1901 sous le titre « Amicale des Anciens Élèves de la Baronnerie ».* «

**Article 2. :** *L'association a pour buts :*

- *de maintenir l'amitié entre les membres,*
- *de conserver et de défendre tous les intérêts intellectuels, matériels et moraux des adhérents et de « l'École Technique de la Baronnerie ».*

**Article 4. :** *Peuvent être membres actifs : tous les anciens élèves ayant fait au moins une année d'études, agréés par le Bureau qui statue souverainement sur l'admission ou la radiation des membres.*

⇒ Cela pose deux problèmes :

- Les articles 1 et 4 excluent de facto toute personne n'ayant pas fait au moins une année d'étude à « l'École Technique de la Baronnerie ».
- Le vocable « l'École Technique de la Baronnerie » ne recouvre pas la globalité de ce qu'est Saint Aubin La Salle aujourd'hui

**Conséquences :**

- ⇒ L'absorption de l'amicale de Jeanne d'Arc par l'AAEB ne peut pas être effective en l'état
- ⇒ Une AG exceptionnelle de l'AAEB doit être convoquée préalablement à toute modification des statuts
- ⇒ Dans la mesure où l'amicale de Jeanne d'Arc a cessé toute activité et que la Présidente a bien convoqué une AG extraordinaire et que les personnes présentes ont bien voté l'arrêt de l'amicale et le transfert de ses activités à SALSAE, on peut considérer que la décision prise par l'AAEB suffira à entériner la création de la nouvelle structure associative
- ⇒ Il appartient au Bureau de l'AAEB de proposer à ses membres une fusion ou tout autre opération qui permettra de favoriser la création d'une structure regroupant tous les anciens de Jeanne d'Arc, de la Baronnerie et de Saint Aubin La Salle. L'intégration des anciens de Saint Julien d'Angers pourrait également être remise à l'ordre du jour.

**Conclusion de l'entretien**

- ⇒ L'AAEB va convoquer une AG exceptionnelle pour le 6 février 2014.
- ⇒ Lors de cette assemblée l'AAEB pourra modifier ses statuts et, éventuellement, prononcer sa fusion avec Jeanne d'Arc et/ou la dissolution de l'AAEB
- ⇒ Cette réunion pourra également servir d'acte fondateur pour SALSAE ou toute autre structure qu'on voudra lui substituer

**3.3. Création de SALSAE ?**

Le bureau reconnaît qu'il est important qu'une seule association puisse regrouper les anciens des trois écoles : Institution Jeanne d'Arc d'Angers, Ecole Technique St Julien la Baronnerie de St Sylvain d'Anjou et Saint Aubin La Salle de Saint Sylvain d'Anjou

Daniel Clément est mandaté pour reprendre contact avec les anciens de St Julien d'Angers pour prendre leur avis.

⇒ **L'option qui sera proposé aux anciens lors de l'AG du 6 février sera :**

- Proposer la création d'une nouvelle association SALSAE en invitant les anciens de Jeanne d'Arc, le BDE et toute personne qui pourrait être intéressé par le projet
- Modifier les statuts de l'AAEB pour permettre un fonctionnement élargi
- Confier à SALSAE la relation avec les anciens de la Baronnerie (correspondance, cotisation,...)
- Mettre l'AAEB en sommeil le temps que SALSAE devienne autonome dans son fonctionnement

**4. Point sur les cotisations avec Fabien**

Les retours suite à l'appel à cotisation n'étant pas tous fait le point est reporté à plus tardas.

Le secrétaire :

Le président :